



avril 2020

MOMENTS de VIE à DAMAZAN
INFORMATIONS SPÉCIALES

N'oubliez pas !

ALERTE CORONAVIRUS
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :



Aller travailler,
si le télétravail est impossible



Faire des courses
de première nécessité



Faire garder ses enfants
ou aider des personnes
vulnérables



Aller chez un professionnel
de santé si vous n'avez
pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

LE MOT DU MAIRE



Comme l'a annoncé lundi soir le Président de la République, le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai. Nous devons donc tous poursuivre avec la même rigueur et le même sérieux les consignes de prudence destinées à lutter contre la propagation du Covid-19.

À mon tour, je tiens à remercier l'ensemble des Damazanais d'avoir su respecter scrupuleusement ces consignes, malgré les contraintes qu'elles imposent. Notre effort ne doit pas se relâcher. Le confinement strict est une contrainte inédite dont nous mesurons la difficulté. Mes pensées vont en tout premier lieu aux personnes isolées et à toutes celles et ceux qui poursuivent leur activité professionnelle afin que notre vie quotidienne se déroule, malgré tout, le mieux possible.

Pour aider à la mise en œuvre des décisions gouvernementales concernant le port du masque, qui deviendra probablement systématique dans certaines situations, la mairie veillera à ce que chaque Damazanais puisse disposer de masques « grand public ». Ces masques ne nous dispensent pas des gestes barrière mais, en les portant, nous protégeons les autres et en particulier les personnes les plus fragiles.

D'ores et déjà, de nombreux masques « grand public » proposés par le club Détente et Loisirs ainsi que par le Bric-à-brac Solidaire sont disponibles à la mairie. J'ai personnellement veillé à ce que les commerçants de Damazan disposent des équipements de protection nécessaires.

Sachant combien les semaines à venir seront encore difficiles, je vous souhaite à tous bon courage.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Maset". The signature is stylized with a long horizontal stroke underneath.

Michel MASSET.

LA VIE ASSOCIATIVE

DÉTENTE ET LOISIRS



Depuis plusieurs jours, les « petites mains » actives du club *Détente et Loisirs* s'adonnent à la confections de masques en tissu qu'elles offrent généreusement. Pierrette et Michèle en ont déjà déposé 50 à la mairie et 50 encore sont découpés et prêts à être montés.

Chaque Damazanais peut se procurer un masque en s'adressant à la mairie (05 53 9 40 15) ou à la présidente du club (05 47 85 08 23).

Les couturières accepteront avec plaisir tous les dons de tissu (coton) et d'élastique...

BRIC-À-BRAC SOLIDAIRE

Une famille Syrienne, réfugiée depuis trois ans à Lavardac a contacté Monsieur GALDIN, responsable du *Bric-à-brac Solidaire*, pour proposer la fabrication de masques.



Après avoir consulté le site de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), cette famille a réalisé un grand nombre de ces masques qui seront mis notamment à la disposition des Damazanais.

Ils seront disponibles à la mairie tout comme ceux de l'association *Détente et Loisirs*.

Les "masques barrières" en tissu ne sont ni un dispositif médical au sens du règlement UE/2017/745, ni un équipement de protection individuelle au sens du règlement UE/2016/425.

Destinés au grand public et notamment à toute personne saine et ne présentant aucun symptôme, ils complètent les gestes barrières et les règles de distanciation sociale.

Ils ne sont pas destinés à être utilisés par les personnels soignants au contact des patients. Les masques filtrants de type FFP2 et les masques à usage médical (ou chirurgicaux) sont utilisés et réservés au personnel de santé.

INFORMATIONS

LA POSTE



Le bureau de poste de **DAMAZAN** sera ouvert
mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
mercredi :
de 10 h à 12 h

SMICTOM

Jusqu'à nouvel ordre :

- la collecte des ordures ménagères est effectuée

UNE SEULE FOIS PAR SEMAINE : LE LUNDI.

Jetez vos **mouchoirs, masques, gants et lingettes nettoyantes** dans un sac en plastique dédié et résistant avant de le déposer dans le sac d'ordures ménagères.

- **LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES**
- Arrêt de la collecte des déchets verts
- Arrêt de la collecte sélective des recyclables du « bac bleu » (emballages, papiers et verre).



Ne déposez pas les encombrants, les végétaux ni les déchets recyclables dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères... ni sur la voie publique.

Stockez-les chez vous en attendant la réouverture des déchèteries et la reprise des collectes sélectives.



L'ACCUEIL DE LA MAIRIE EST FERMÉ AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Accueil téléphonique assuré aux heures normales d'ouverture au **05 53 79 40 15**

ou par courriel à : mairie.damazan@collectivite47.fr

Informations sur www.ville-damazan.fr